

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JANVIER 2019
EN MAIRIE DE SAINT JEAN D'ARVEY**

Présents : Claire BELLY, Martine BUENSOZ, Jocelyne CARRON, Gaston CARRAZ, Pierre DAYET, Nicolas FAVRE, Marie Gabrielle FEASSON, Evelyne GRANGEAT, Bernard JANUEL, Jean Charles METRAS, Nathalie MOLLARD, Adeline VINCENT

Excusés : Jacques DUCHEMIN

Absents :

Procurations : Alain CHEVRE donne pouvoir à Nathalie MOLLARD, Sandra DOS SANTOS donne pouvoir à Nicolas FAVRE

Invité : Lionel FIGINI

12 présents, 14 votants le quorum est atteint.

➤ **Ouverture de séance :**

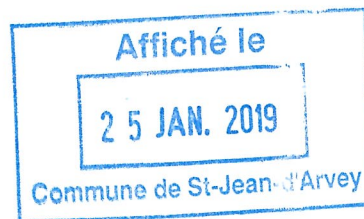
Par Monsieur le Maire à 20h05.

➤ **Election du secrétaire de séance :**

Adeline VINCENT est retenue.

➤ **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 décembre 2018**

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.



1. Délibérations :

1.1. Administration générale :

1.1.1. Grand Chambéry : approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges CLECT du 13/11/2018

Le conseil approuve le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 13 novembre 2018 portant sur l'évaluation des charges transférées au titre de l'évolution de la compétence Voiries d'Intérêt Communautaire. En rappel, la commune de St Jean n'a pas voulu le transfert de ses voiries à l'agglomération.

Votes pour à 13 voix, contre à 0 voix et abstention à 1 voix

1.1.2. Grand Chambéry : adhésion au groupement de commandes pour les fournitures de bureau

Le conseil approuve l'adhésion au groupement de commandes avec la ville de Chambéry notamment, et d'autres structures, dont Grand Chambéry sera le coordinateur, et autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Votes pour à 14 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.1.3. Indemnité de conseil au comptable public

Le Conseil Municipal décide de ne pas attribuer au receveur municipal, Madame BERNARDIN Laurence, d'indemnité de conseil au titre de l'année 2018.

Votes pour à 14 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.1.4. Groupe scolaire Paul BARRUEL : fusion des écoles maternelle et élémentaire

Une fusion permettra de pouvoir gérer les fluctuations d'effectifs aux différentes rentrées scolaires avec une plus grande souplesse et de façon plus favorable en termes de postes, ce que ne permet pas l'organisation actuelle avec deux écoles. La fusion suggérée par Madame l'Inspectrice souligne qu'une seule école de la petite section de maternelle jusqu'au CM2 permet d'apporter une continuité pédagogique et de renforcer la cohérence administrative (une seule inscription pour toute la scolarité) et pédagogique en dotant le nouveau groupe scolaire d'une direction unique avec une décharge un jour par semaine.

Le Conseil Municipal décide la fermeture des écoles maternelle et élémentaire de Saint Jean d'Arvey et la création d'une école primaire fusionnant les deux établissements scolaires.

Le nom de ce nouvel établissement scolaire sera « Ecole primaire Paul BARRUEL ».

Votes pour à 14 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.1.5. Services périscolaires : avenant au règlement de fonctionnement

Le Conseil Municipal accepte qu'une mention soit ajoutée au règlement des services périscolaires afin d'informer les parents qu'ils ne peuvent interpellier un enfant sur les temps périscolaires. M. le Maire a notifié le règlement ainsi annoté à toutes les familles inscrites aux services périscolaires.

Votes pour à 14 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.1.6. Lotissement les Ecrins : intégration de la voirie du lotissement dans le domaine public communal

Il est proposé le transfert à titre gratuit de la voirie et le classement des parcelles E 1693, E 1706 et E 1712 dans le domaine public communal. Le transfert dans le domaine public communal de la partie de la parcelle E 1687 (bas de la route sortie du lotissement), sera intégrée dans le domaine public communal selon document d'arpentage restant à établir par les copropriétaires. Restera propriété des cotis la partie de la parcelle E 1687 qui comprend l'accotement et le mur de soutènement du lotissement.

Votes pour à 14 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.1.7. Maison communale : avenant au contrat de location

Le Maire rappelle l'ensemble des travaux réalisés depuis le mois de juin 2018 dans la maison communale (nouveaux éclairages, remise aux normes électriques, nouveaux plafonds, point d'eau supplémentaire, ainsi que la création d'un couloir permettant aux artisans nouvellement installés, d'accéder au sanitaire). Afin d'harmoniser les loyers et vus les travaux réalisés, le tarif de location est harmonisé à hauteur de à 8 € /m2 / mois (hors charges) dans la maison communale.

Mme THOMAS-ROUSSET, locataire d'un local à la maison communale demande la gratuité d'un mois de loyer afin de prendre en considération les dégâts dus aux travaux réalisés par un plombier dans la maison communale et qui ont nécessité une remise en état de son local.

Il est proposé, à titre de compensation, d'accepter ce mois de gratuité de loyer. Un courrier sera envoyé au plombier concerné.

Votes pour à 14 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.1.8. Bibliothèque municipale : portage de livres et lecture à domicile

Un nouveau projet culturel est proposé aux personnes âgées, ou en situation de handicap, ou atteintes d'une maladie, et qui sont dans l'impossibilité de se rendre aux permanences de la bibliothèque.

Il est accordé à Mme Evelyne Huguenin, bénévole, ayant une expérience professionnelle auprès des seniors, d'apporter des livres, ou de faire la lecture à domicile.

Votes pour à 14 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.1.9. OPAC de la Savoie : cession de terrain

M le Maire rappelle la délibération en date du 18 septembre 2017, laquelle prévoit la cession de parcelles de terrains par la commune de St Jean d'Arvey et l'OPAC de la Savoie, afin de permettre une unité foncière, ainsi que l'alignement des parcelles propriétés de l'OPAC de la Savoie. Il précise qu'il est nécessaire de compléter ladite délibération afin d'ajouter la parcelle section E n°2157 d'une superficie de 2 ca (issue de la parcelle E n°1533) qui n'a pas été prise en compte dans la délibération dans le lot des parcelles cédées par la commune à l'OPAC de la Savoie à l'euro symbolique.

Votes pour à 14 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.2. Finances :

1.2.1. Budget général 2018 : décision modificative n°6/2018

Le Conseil Municipal vote les modifications budgétaires afin de prendre en compte les dépenses de réparation et entretien de voiries et bâtiments publics.

Votes pour à 14 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

2. Informations diverses:

- Projet Penhélios : réunion publique

La Savoisienne a mandaté un nouvel architecte qui présentera un nouveau projet d'aménagement du secteur lors d'une réunion publique mardi 29 janvier.

- Le grand débat national

La Mairie prend l'initiative de proposer l'organisation du grand débat national sur les quatre thèmes prévus. Les Sangerains peuvent également organiser un débat, selon les modalités précisées sur le site national. Ils doivent s'adresser à l'accueil de la mairie pour une demande de salle.

Deux dates sont retenues, deux thèmes par soirée, avec une co-animation entre un élu et un habitant, dès 19h30, salle du conseil.

Lundi 11 février : « fiscalité et dépenses publiques », et « organisation de l'Etat et des services publics »

Mardi 5 mars : « transition écologique », et « démocratie et citoyenneté »

- Ecole élémentaire : maîtrise d'œuvre

La procédure choisie par la commune, votée en septembre 2018, est la procédure concurrentielle avec négociation, il ne peut donc pas être demandé aux architectes un avant-projet, comme un concours d'architectes. Suite au comité de pilotage, un seul architecte a été retenu parmi les trois sélectionnés, celui-ci réalisera un diagnostic et fera des propositions de rénovation.

- PLUIHD : état d'avancement du dossier

Une exposition sera installée dans le hall de la mairie dès le 28 janvier pour 15 jours.

Le projet arrêté sera voté au conseil communautaire de février, l'enquête publique aura lieu en juillet août et le PLUIHD voté en décembre 2019.

- Défibrillateurs : emplacement, formation

Deux défibrillateurs ont été achetés, ceux-ci seront installés à l'extérieur de la salle des fêtes et sur le mur près de la pharmacie. Une formation sera proposée lors de 2 séances au choix, d'une heure jeudi 14 février à 9h et à 17h à tout le personnel, élus, commerçants, représentants d'associations...

- Jugement du tribunal administratif : emplacement des conteneurs à ordures ménagères CGV

La demande des habitants de Lovettaz concernant l'emplacement des CGV a été rejetée par le tribunal administratif. Ils sont condamnés à verser 800 euros d'indemnités à la commune, ce qui remboursera les frais d'avocat engagés par la commune. Les plaignants ont demandé à être exonérés de ce versement par courrier au maire en date du 3 janvier. Légalement la commune ne peut pas accorder de libéralité et donc, rejette leur demande. Les signataires de la demande seront informés par courrier.

- Budget 2019 : besoins en investissement

Le maire rappelle que le grand dossier d'investissement en 2019 sera la rénovation de l'école. Il rappelle aux élus qu'ils doivent faire remonter leurs propositions pour d'autres investissements. Ces projets seront discutés dans le cadre du DOB de février.

- Salle des fêtes

Des dégâts ont été constatés sur les portes d'entrée de la salle des fêtes ces 2 derniers week-end. Des jeunes ont lancé des pierres dans les vitres et les ont brisées. La commune a déposé plainte.

1. Questions diverses :

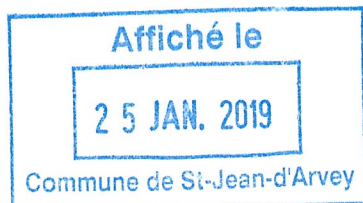
- Dates à retenir :

- Exposition sur le PLUI du 28 janvier au 7 février
- Exposition à la bibliothèque du 23 janvier au 11 mars « Qui a refroidi Lemaure » : enquête policière interactive.
- Théâtre : « La Florisane » Compagnie les planches à voix à 20h30 vendredi 25 janvier, Salle du conseil.
- Réunion publique sur le hameau solaire Penhelios avec la savoisienne : mardi 29 janvier à 19h salle des fêtes
- Après-midi danse lindy hop et spectacle de jazz New Orleans « The Jelly Sugar Band » avec crêpes et buvette par le comité d'animation samedi 2 février à la salle des fêtes dès 17h
- Loto par le club de l'amitié le 3 février à la salle des fêtes dès 15h
- Comité de lecture le jeudi 7 février à 17h à l'auberge le Saint Jean
- Réunion « Grand débat » : première réunion lundi 11 février de 19h45 à 22h salle du conseil et maison des associations
- Formation à l'utilisation du défibrillateur à 9h et à 17h (au choix) le jeudi 14 février
- Conseil municipal : lundi 20 février à 20h en Mairie
- Réunion « Grand débat » Seconde réunion mardi 5 mars de 19h30 à 22h salle du conseil et maison des associations

➤ Clôture de séance :

Par Monsieur le Maire à 21h30.

➤ Monsieur le Maire propose un **échange avec la salle** sur les différents points abordés en conseil municipal.



Pour le conseil municipal,
la secrétaire de séance.
Adeline Vincent